



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

PRESENTS : (15) Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, GAUTROIS, ARNOULD, LEGRON, ARAULT, TERRINHA, BINON, BERRY, AGACHE, BRODE, LOMBARDO.

ABSENTS EXCUSES : (4) Mmes et Mr TURHAN, STETTLER (pouvoir de vote à Mr PARIS), VAHER (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), FARHAOUI (pouvoir de vote à Mme KABAT).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PICQ.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Monsieur PICQ se porte candidat. Monsieur le Maire propose Monsieur PICQ. L'assemblée vote à l'unanimité et désigne Monsieur PICQ, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 2022 9MARS 01 : APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE PLANIFICATION INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME ET DES DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition du service d'instruction en droit des sols et du service planification (gestion et révision des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme) au profit de l'ensemble des communes du Grand Sénonais susmentionnées et/ou intéressées, conformément aux dispositions visées au sein des conventions ici proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition avec les communes intéressées et tout acte et avenant s'y rapportant.

VOTE : Pour à l'unanimité

DELIBERATION N° 2022 9MARS 02 : ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'YONNE ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- Autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- Autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

VOTE : Pour à l'unanimité

DELIBERATION N° 2022 9MARS 03 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DU TERTRE POUR L'ORGANISATION DES PERMANENCES SOCIALES DU DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention à passer avec le Département de l'Yonne afin de permettre aux travailleurs sociaux de ses services d'utiliser une partie des locaux de la Commune de SAINT-MARTIN DU TERTRE pour l'organisation de permanences.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

DELIBERATION N° 2022 9MARS 04 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent à temps non complet, à raison de 18 heures par semaine, à compter du 1^{er} mars 2022 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : Pour à l'unanimité

DELIBERATION N° 2022 9MARS 05 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps non complet, soit 33 /35^{ème}. au 1^{er} mai 2022.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 06 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR MOTIF D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE TRAVAIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'accepter le recrutement ponctuel, à compter de ce jour, d'agents contractuels polyvalents pour motif d'accroissement temporaire d'activité en fonction des besoins de tous les services communaux.

La base horaire hebdomadaire est fixée à 5 h 00 sur la base du traitement afférent à l'échelle C1 – 1er échelon - l'Indice Brut 371, Indice Majoré 343 - Grade d'Adjoint Technique.

Les crédits correspondants seront portés au budget communal.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 07 : ANNULATION DÉLIBÉRATION N° 2021 8DEC 14 – ADMISSION EN NON VALEUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'annulation de la délibération n° 2021 8DEC 14 du 8 décembre 2021 portant admission en non-valeur de la somme de 2,91 €.

Dit que cette non-valeur sera examinée par le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 08 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS AU TITRE DU FOND DE CONCOURS – TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTE DE NAILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre du Fond de Concours programme 2022 pour la sécurisation de la Route de Nailly.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 09 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICES – TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTE DE NAILLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de polices programme 2022 pour les travaux de sécurisation de la Route de Nailly.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE SECURISATION ROUTE DE NAILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR programme 2022 pour les travaux de sécurisation de la Route de Nailly.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 11 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT POUR LA PLACE DE TAXI N°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la reprise de l'autorisation de stationnement de la place de taxi n°2 par la SAS TAXI NICOLAS représentée par Monsieur MOUZA Nicolas, domicilié à PERCENEIGE - 89260 - 1 Rue des Cerisiers.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2022 9MARS 12 : RETROCESSION CONCESSION B N° 037.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la rétrocession gracieuse de la concession B N°037.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,


Alain PICQ